



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 23 à partir de la délibération n°2025/5/2 puis 24 à partir de la délibération n°2025/5/7

NOMBRE DE VOTANTS : 25 puis 26 à partir de la délibération n°2025/5/7

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 9 Décembre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU – GASTEUIL - LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORS – ZGAINSKI (à partir de la délibération n°2025/5/2)

Mesdames – BETTON – BINET - BOUSSEAU - BOUTER – COMMARIEU – HANRAS - MOREIRA — REMIGI – SILVESTRE (à partir de la délibération n°2025/5/7) - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Madame PENARD à Monsieur QUINTANO

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame SIMIAN est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SIMIAN qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2025 -
DÉLIBÉRATION N° 2025/5/18**

Réf 8.6

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A CAP METIERS NOUVELLE AQUITAINE 2026 - AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi a pour missions :

- l'information sur la formation à travers la collecte et la diffusion de l'information la plus fiable et la plus complète sur l'offre de formation et les métiers,
- l'observation et l'analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions,
- l'appui aux politiques publiques dans ces domaines,
- l'accompagnement et l'outillage des acteurs qui y interviennent, afin de répondre aux besoins des habitants de la région Nouvelle-Aquitaine.

Sa caractéristique est de reposer sur une approche « métiers » en liaison avec les besoins de l'économie, des territoires et des publics de Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, l'Association :

- constitue un lieu d'échange privilégié entre le monde de l'entreprise et les professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- favorise l'orientation et la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, sur les droits et les voies d'accès à la formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels, aux entreprises, aux publics (jeunes, familles, actifs...etc) ;
- assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics ;
- accompagne l'ensemble des professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation ;
- stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels ;
- administre, gère tous biens corporels ou incorporels qui concourent ou participent à l'objet social ou à son financement ;
- participe à toute structure dont le but est en lien direct ou indirect avec son objet.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'emploi, la Communauté de Communes a la possibilité d'adhérer à l'Association Cap Métiers Nouvelle Aquitaine et ainsi bénéficier d'un ensemble de services :

- bénéficier des actions du programme de professionnalisation
- pouvoir échanger et mutualiser avec d'autres adhérents
- recevoir la lettre d'information réservée aux adhérents qui sera accessible via l'extranet

- bénéficier d'un espace privilégié sur l'extranet des instances afin de solliciter le service communication de Cap Métiers pour diffuser des actualités
- suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi

Il vous est donc demandé d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2026 et d'accepter le montant de la cotisation annuelle s'élevant à 120 €.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'adhésion à Cap Métiers Nouvelle Aquitaine pour 2026 pour une cotisation annuelle de 120 €
- **Adopte** la charte d'adhésion
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget principal 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 18/12/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 18/12/2025

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Sylvie SIMIAN



18/12/2025



Charte d'adhésion 2026

1 - Présentation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine est l'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi, active dans les domaines de la formation, de l'orientation tout au long de la vie, et de l'emploi.

L'agence soutient les politiques régionales d'orientation, de formation et d'emploi grâce à son expertise en :

- Observation et analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions,
- Information sur les formations et les métiers,
- Appui aux politiques publiques et opérateurs régionaux.

Aux titres de ses missions de Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), Cap Métiers :

- Constitue un lieu d'échange entre entreprises et professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- Facilite l'orientation et la formation tout au long de la vie en offrant un accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, les droits et les parcours de formation, afin de les rendre plus accessibles aux professionnels, entreprises, jeunes, familles et actifs.
- Assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour éclairer les décisions des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics.
- Accompagne les professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi, en proposant des ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en offrant un programme de professionnalisation adapté à leurs besoins.
- Encourage l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels.

Cap Métiers se distingue par une approche « métiers » adaptée aux besoins de la jeunesse et des entreprises en Nouvelle-Aquitaine.

2 - Services réservés aux adhérents

Si votre activité est implantée en Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez adhérer à Cap Métiers via un formulaire d'adhésion. Deux formules annuelles sont proposées :

1. Cotisation simple (120 €)

Elle offre à votre structure et vos établissements :

- Un accès au programme ParcoursPro :
 - Actions de formation* (1 à 3 jours) à distance ou en présentiel en Nouvelle-Aquitaine, avec une cinquantaine de sessions ouvertes à l'inscription en janvier 2026 ;
 - Parcours d'autoformation tutorés* sur la plateforme e-parcourspro ;
 - Lab'Innov : Ateliers de facilitation pour résoudre des problématiques communes et expérimenter des outils d'intelligence collective.

*Limite annuelle : 5 actions par salarié (dont maximum 3 formations).

- Un usage du Lab Studio, exclusivement réservé aux organismes de formation, pour enregistrer des capsules pédagogiques vidéos ou audios (jusqu'à deux créneaux individuels de 3h par organisme).
 - Lieu : Centre Régional Vincent Merle à Pessac. En cas de demandes de plusieurs structures sur la même période, le Lab pourra se déplacer à la Rochelle ou Limoges.

Conditions d'utilisation : le bénéficiaire et sa structure s'engagent à les respecter

- Les désistements doivent être signalés sur ParcoursPro. En cas d'annulation tardive (<10 jours) ou absence injustifiée, l'action sera décomptée.
- Maximum 2 salariés par structure par action, au-delà, la demande est en liste d'attente.
- Pré-inscription recommandée au plus tôt et à minima 3 semaines avant la session.

Liens utiles

- [Conditions d'utilisation](#)
- [Programme et inscription](#)

Autres avantages

- Accès privilégié à l'extranet des instances : documents d'assemblée générale, fonctionnement des instances, événements ;
- Opportunités d'échange et de mutualisation avec d'autres adhérents.

2. Cotisation premium (170 €)

Elle inclut les avantages de la cotisation simple, avec des services supplémentaires, selon les mêmes conditions d'utilisation pour le Lab :

Avantages supplémentaires

Lab Innov - Ateliers d'intelligence collective :

- Accès à un atelier de partage collectif, en visio, sur les ateliers expérimentés par chacun.
- Un kit d'animation numérique comportant des ressources complémentaires.

Lab studio 1 atelier découverte

- Jusqu'à 3 sessions d'enregistrement individuel supplémentaires par organisme (5 au total)

Réservations d'espaces de réunion

- 5 réservations d'espaces de réunion sur le site de Pessac (hors auditorium, facturé 300€/date).
- Toute prestation externe nécessaire à l'utilisation de l'auditorium (service de sécurité obligatoire, prestations numériques, audiovisuelles, etc.) est à la charge du réservant. Celui-ci doit prévoir ces coûts supplémentaires dans l'organisation de son événement et les régler directement auprès du prestataire concerné.

Conditions spécifiques :

- Activités liées à l'objet social de Cap Métiers uniquement ;
- Pas d'organisation d'activités à caractère marchand (formations, rencontres, etc.) ou régulières dans nos espaces de réunion ;
- Pour les adhérents exerçant une activité de formation, l'accès à certains services pourra être conditionné à l'obtention d'une certification qualité Qualiopi ;

- Parking TBM accessible pour 1 €, selon les modalités précisées lors de la réservation.

Durée de l'adhésion

- Valable pour l'année civile en cours, quelle que soit la date de votre adhésion :
- En cas de renouvellement, le statut d'adhérent est maintenu jusqu'au 15 février de l'année N+1.

3 – Traitement de l'adhésion

Renouvellement d'adhésion

- Pour une structure déjà adhérente, aucun nouvel examen n'est réalisé.
- Une synthèse est transmise aux administrateurs pour information.
- Une facture vous est envoyée pour finaliser le renouvellement.

Nouvelle adhésion

- Toute première adhésion est soumise à validation des administrateurs.
 - Le dossier doit présenter une description détaillée de la structure, ses activités et ses motivations.
 - Après validation, une facture est émise et le paiement confirme l'adhésion.
- Aucun remboursement de cotisation ne peut être effectué une fois l'adhésion finalisée.

Ayants droit

- Une structure peut déclarer gratuitement ses établissements secondaires (même SIREN).
- Ils bénéficient des mêmes prestations que la structure principale.
- Lors du renouvellement, seul l'établissement principal reçoit l'appel à cotisation.

4 – Votre rôle en tant qu'adhérent

Votre adhésion implique :

- Une participation active à la vie associative de l'agence au travers d'évènements qui vous sont destinés.
- La promotion et le relais de l'offre de services de l'agence.
- Votre présence ou votre représentation via un mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vous certifiez avoir pris connaissance de la charte d'adhésion et vous vous engagez à en respecter les modalités.

5 – Informations complémentaires

Ces services s'ajoutent à l'offre élargie de Cap Métiers, accessible sans adhésion.

Vous souhaitez :

- Référencer votre offre de formation ou d'apprentissage dans la base régionale Rafael ?
→ Contactez notre service dédié : offre@cap-metiers.pro
- Suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi ?
→ Abonnez-vous à notre lettre électronique [Atout Compétences](#) sur notre site